# **Profiter d'allègements d'impôt** sur les bénéfices

DES EXONÉRATIONS TEMPORAIRES D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (IR, IS) SONT ACCORDÉES EN CAS D'IMPLANTATION DANS CERTAINES ZONES GÉOGRAPHIQUES, ÉVENTUELLEMENT COUPLÉES AVEC DES RÉDUCTIONS TEMPORAIRES DE CET ET TAXE FONCIÈRE.

VENTUELLEMENT COUPLEES AVEC DES REDUCTIONS TEMPORAIRES DE CET ET TAXE FONCIERI CES ALLÈGEMENTS SONT SOUMIS À DES CONDITIONS TRÈS STRICTES ET PLAFONNÉS.

### ZAFR - ZONES D'AIDE À FINALITÉ RÉGIONALE

- CRÉATION D'ENTREPRISES
   NOUVELLES JUSQU'AU 31/12/2022
  - IMPLANTATION EXCLUSIVE DANS LA ZONE
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

## **ZFU** - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

- IMPLANTATION DE PETITES
   ENTREPRISES JUSQU'AU 31/12/2022
  - ACTIVITÉS EXISTANTES, NOLIVELLES OLLTRANSFÉRÉS
  - EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 5 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

## ZRR - ZONES DE REVITALISATION RURALE

- CRÉATION OU REPRISE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 5 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS



### BASSINS D'EMPLOI À REDYNAMISER

- CREATION D'ACTIVITE JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS

#### BASSINS URBAINS À DYNAMISER

- CRÉATION D'ACTIVITÉ JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

### ZONES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE

- CRÉATION D'ACTIVITÉ JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIFI I F PENDANT 3 AN



IL EXISTE AUSSI
DES AIDES
POUR:

- JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES
- REPRISE D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ
- IMPLANTATION EN ZONE
   DE RESTRUCTURATION DE LA DÉFENSE
   ET ZONES FRANCHES D'ACTIVITÉ OUTRE-MER



SI PLUSIEURS RÉGIMES D'EXONÉRATION SONT SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER UNE OPTION DOIT ÊTRE EXERCÉE (IRRÉVOCABLE). DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

DES OBLÌGATIONS DÉCLARATIVES PRÉCISES DOIVENT AUSSI ÊTRE RESPECTÉES.

